

**PROCES – VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
L'HOPITAL SAINT LIEFFROY
SEANCE DU 14 AVRIL 2021**

Étaient présents : Mr Boillot Yves, Mr Paracca Dominique, Mr Taillard Serge , Mr Vuillemenot Laurent, Mme Saulnier Renée, Mr Flenet Philippe.

Étaient absents : Mr Amoro Florian absent excusé donne procuration à Mr Boillot Yves, Mr Guillot Cyril absent excusé donne procuration à Mr Vuillemenot Laurent, Mr Jeurissen Yohan absent excusé donne procuration à Mme Saulnier Renée e, Mr Piccand Olivier absent et Mr Buttung Michael absent.

A été élu secrétaire : Mr Taillard Serge.

Approbation du procès-verbal du 25 février 2021.

Mr le Maire fait part au conseil d'une erreur de date sur le PV.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 25 février 2021 où un exemplaire a été adressé à chaque membre du conseil.

Vote du compte administratif budget communal 2020.

En application de l'article L2121-4 du CGCT, le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil, sous la présidence de Mr Vuillemenot Laurent, élu président de séance, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget principal.

Budget principal :

Fonctionnement :

- Dépenses :	128 308.50 €
- Recettes :	136 496.09 €
-excédent de fonctionnement :	51 621.51 €

Investissement :

- Dépenses :	95 085.22 €
-Recettes :	105 835.25 €
-Excédent d'investissement :	0.00 €

Vote du compte de gestion budget commune 2021.

Mr le Maire présente le compte de gestion 2020 de la commune. Il présente les mêmes résultats que le compte administratif 2020.

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent le compte de gestion de la commune 2020 à l'unanimité.

Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget de la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité un report de fonctionnement de 51 621,51 € et un déficit reporté de 0.00 €.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation et à la réforme afin de compenser le produit de cette taxe. Les services de la DGFIP ajoute au taux de la taxe foncière bâti de la commune (7.24 %) la part du Département (18.08 %).

Mr le Maire propose de maintenir les taux identiques à l'année 2020.

Soit :

- Taxe foncière bâti : $7.24 \% + 18.08 \% = 25.32 \%$
- Taxe foncière non bâti : 10.86%

Le conseil municipal valide à l'unanimité les taux proposés.

Vote du budget communal 2021.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le budget communal 2021 comme suit :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 148 720, 17 €
 - Recettes : 148 720, 17 €

- Investissement :
 - Dépenses : 119 518,08 €
 - Recettes : 119 518,08 €

Programme de travaux forêt communale 2021.

Le conseil à l'unanimité valide le programme de travaux en forêt communale suivant :

Dégagement manuel de régénération naturelle avec création de cloisonnements.

Essences à favoriser chênes et feuillus divers.

Parcelle : 16r surface : 3.81 ha.

Pour un montant total de travaux de 4575.81 €ht.

Plan de relance filière bois.

Afin d'engager les travaux de reboisement suite à l'abattage de résineux ayant subis une poussée de scolyte sur une surface de 7 ha. Et de bénéficier du plan de relance économique de la filière bois.

Pour se faire Mr Le Maire propose au conseil municipal un devis de l'onf pour le montage du dossier et des différents diagnostics obligatoires pour obtenir les subventions. Le montant du devis est de 750 € ht pour le montage du dossier, 750 € ht pour le suivi des travaux et 1050 € ht pour la réalisation des diagnostics soit un total de 2550 € ht.

A noter si le dossier est refusé, seul le coût du montage du dossier est à financer soit 750 €.

Le conseil décide d'accepter ce devis afin de déposer un dossier de reboisement.

Transfert excédents budgets annexes assainissement à la CC2VV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le transfert à la CC2VV des excédents suivants sur le budget assainissement de la régie communautaire:

- Excédent de fonctionnement : 18 584 . 06 €
- Excédent d'investissement : 6 893.31 €

Soit un total de reversement : de 25 477.37 €

Transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la communauté de communes des deux Vallées Vertes.

Le conseil municipal autorise le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes.

Contrats employés communaux saison 2021.

Le conseil municipal valide les deux contrats suivants :

- Mr Deriege taux horaire SMIC+ congés payés pour une durée de 14/35 ième du 01 mai 2021 au 30 novembre 2021.
- Mr Lopez Fernando taux horaire SMIC + congés payés pour une durée de 3/35 ième du 01 mai 2021 au 30 novembre 2021.

Pour effectuer les diverses tâches d'entretien du village.

Arrêté de mise en péril Maison Alphe.

Mr le Maire fait part au conseil municipal que la Communauté de Communes des deux Vallées Vertes a lancé la procédure de mise en péril au sujet de la maison Alphe. Suite à cela les principaux héritiers ont décidé de faire don de tous les terrains et de la maison concernant la succession Alphe.

Le conseil en vue des coûts énormes de réhabilitation ou de démolition de la maison décide à l'unanimité de ne pas donner suite à ce don et de continuer la procédure de mise en péril .

Demande d'achat de l'alambic communal.

Mr le 2 ième Adjoint fait part au conseil municipal qu'il a reçu une demande de la part de la commune de Rillans pour acheter l'alambic communal. Celui-ci n'étant plus utilisé depuis plus de 15 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de vendre l'alambic communal à la commune de Rillans au prix de 2500 €.

Le Maire
Yves BOILLOT



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves Boillot', written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE RILLANS' at the top, 'DOUBS' at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a windmill and a tree. The signature is written in a cursive style, with the 'Y' and 'B' being particularly prominent.